

[REDACTED]

Le 31 juillet 2018,

Cabinet du Maire / 04.50.83.10.08

N/Réf. : CM/ MP/ 2018-07  
Objet : Stationnement à Evian

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre mail et de vos interrogations quant au stationnement à Évian. La mise en place de ce nouveau schéma fait suite à une obligation légale ainsi qu'à une étude globale sur l'offre de stationnement que nous avons souhaité entreprendre afin de connaître les différents usages et prévoir des améliorations.

Jusqu'à présent, le stationnement était déjà payant avec une durée limitée et un risque de verbalisation quotidien de 17 euros. Il y avait également la possibilité d'un stationnement sur les zones bleues pour une durée limitée à 4h et un risque d'amende plus élevée.

Les zones de stationnement gratuites étaient largement saturées comme nous avons pu le constater et le nombre de stationnements en infraction ou gênants étaient nombreux.

Avec la mise en place de la zone verte notamment sur le quai Paul Léger, dès septembre, les utilisateurs de la ligne N1 pourront avoir accès au stationnement à la journée pour un tarif horaire de 0.80 euros, soit 6.4 euros pour la journée. La gratuité de la pause méridienne (entre 12h et 14h) a été étendue à l'ensemble du stationnement en voirie.

Il est tout à fait possible pour les usagers de prendre l'abonnement tout public qui offre la possibilité de se garer sur les zones vertes de la ville, j'attire votre attention sur le fait que cet abonnement est valable uniquement en saison estivale.

Les deux autres abonnements de voirie, résidents et actifs, répondent à des conditions particulières pour pouvoir en bénéficier. Néanmoins, ils vont permettre d'optimiser les abonnements de parking en ouvrage et ainsi récupérer des abonnements supplémentaires qui pourront être proposés. Ils devraient permettre de libérer des places gratuites.

Dès septembre, la ville va proposer un service de paiement du parking par smartphone via l'application « paybyphone ». Cela facilitera celles et ceux qui voudraient rester plus longtemps stationnés sans avoir besoin de retourner à leur véhicule.

Nous avançons en parallèle sur la construction d'un parking relais situé à proximité de la gare toujours dans un but de proposer une offre de parking plus complète.

Ce projet s'ajoute au projet de parking souterrain que nous prévoyons sur le front de lac.

Enfin, une étude est en cours afin de coordonner davantage les horaires de bus avec les navettes de la CGN.

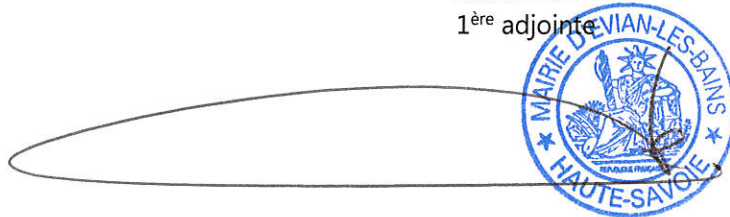
Soyez assurés que nous avons le souci de porter des projets qui visent à faciliter le quotidien de chacun dans l'intérêt de tous. C'est dans ce dessein que nous avons travaillé avec la CGN pour la mise en place d'une nouvelle navette plus régulière et que notre projet d'aménagement du port de commerce prévoit un emplacement pour cette navette afin d'optimiser les rotations.

Espérant avoir pu répondre à votre questionnement, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire empêché

Josiane LEI

1<sup>ère</sup> adjointe

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that tapers to a point on the left, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE DEVIAN-LES-BAINS" at the top and "HAUTE-SAVOIE" at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a sun.